

Département de l'Oise  
Arrondissement de Beauvais  
Canton de CHAUMONT EN VEXIN

2, rue François de Lubersac  
**60110 CORBEIL-CERF**  
Tél. : 03 44 22 62 53  
Fax : 03 44 02 76 79  
mairie.corbeilcerf@wanadoo.fr

**COMMUNE DE CORBEIL-CERF**

***COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUIN 2015***

**Etaient présents :**

M Laurent CHEVALLIER  
M. Luc SOENEN – M. Sylvain DUCLAY, Mme HEDOUIN Myriam adjoints  
Mmes Geneviève SZCZYSZEK – Florence ROGER- M. Michel GUILLON, M. Cyril FLECHY, Mme  
Denise MINIER

**Absentes :**

Mme Stéphanie MORIN  
Mme Dominique BRIL

formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Luc SOENEN a été élu secrétaire de séance.

**OBJET :**  
**URBANISME-PLU-DEMANDE DE SUBVENTION AU  
CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire informe l'ensemble des Conseillers Municipaux de la nécessité de demander au Conseil Départemental une subvention pour l'élaboration du PLU. Le Bureau d'Etudes retenu pour cette opération est le bureau ESPAC'URBA, 11 rue pasteur, BP 4 à BLANGY sur BRESLE (76340), le montant du marché est de 21 600 €

- Le Conseil Départemental : 50 % : 10800 €
- La commune de CORBEIL-CERF : 10800 €

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, après en avoir délibéré, sollicite une subvention de **10 800 €** auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Oise:

**EXTENSION BT AERIEN 20, RUE DE PARFONDEVAL**

- Vu la nécessité de procéder à l'Extension du réseau d'électricité pour la 20, rue de PARFONDEVAL
- Vu le coût total prévisionnel des travaux TTC établi au 12 mai 2015 s'élevant à la somme de **6 064.41** euros (valable 3 mois)

- Vu le montant prévisionnel de la participation de la commune de **5 131.43** euros (sans subvention) ou **3 078.86** euros (avec subvention)
- Vu les statuts du SE 60 en date du 29 novembre 2013

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise d'Extension du réseau électrique **20, Rue de Parfondeval** en technique **Aérienne**,

**DEMANDE** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux,

**ACTE** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux,

**INSCRIT** les sommes qui seront dues au SE 60 au Budget Communal de l'année **2015**, en section d'investissement à l'article 204158, selon le plan de financement prévisionnel joint,

**PREND ACTE** que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50 %,

**PREND ACTE** du versement d'un second acompte de 30 % à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.

Et ont signé sur le registre les membres présents.

## **LOCATION DE LA TENTE**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de louer la tente qu'aux habitants de la commune et de modifier les tarifs fixés par la délibération du 02 août 2001, soit :

**Pour les habitants de la Commune : 100 €**

Mais une attestation d'assurance ainsi qu'un chèque de caution de 200 € sera demandé à la remise des clés, il sera conservé en cas de détérioration non couverte par les assurances.

## **SALLE DE MAIRIE – ACQUISITION DE RIDEAUX AUX NORMES ANTI FEU**

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'à ce jour, aucune réponse n'a été apportée à la demande de subvention qui avait été faite auprès de Monsieur Yves ROME, ancien Président du Conseil Général, Sénateur de l'Oise, par délibération du 09 juillet 2014, pour participer au financement de l'acquisition de rideaux aux normes anti feu pour la salle de réunion de la Mairie.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de renouveler sa demande de subvention au taux le plus élevé auprès de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Sénateur de l'Oise, Maire de MONTATAIRE pour l'acquisition de ces rideaux.

## **FETE DU 14 JUILLET 2014 – REPAS DU LUNDI 13 JUILLET**

Comme les années précédentes un repas gratuit pour les habitants de la commune sera offert le LUNDI 13 JUILLET, le soir, à la salle de réunion. Un bulletin d'inscription vous parviendra ultérieurement.

Pour les personnes étrangères à la commune, les tarifs demeurent inchangés, soit :

- 20 euros pour les adultes
- 8 euros pour les enfants de 5 à 12 ans.

La séance s'est levée à 22 h 17.

Le Maire,

Laurent CHEVALLIER

La prochaine réunion du Conseil Municipal n'a pas encore été fixée.

**RAPPEL : toutes les réunions du Conseil MUNICIPAL sont ouvertes au public**